Communiqué de presse de la Convention du logement : a propos de l'indice

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **47 (1974)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-127605

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A. & Roger GREMPER
LAUSANNE Av. d'Echallens 38 Tél. 24 67 23

Installations sanitaires
Eau
Gaz
Ferblanterie
Couverture

Maîtrises fédérales Projets et devis

Fabrique vaudoise d'ascenseurs

SEGULIFT S. A. 1004 LAUSANNE
64, rue de Genève Téléphone 24 73 53

CHAUFFAGES TOUS SYSTÈMES

Lausanne
Av. Tissot 2
Tél. (021) 23 32 95

BRAUCHLI SA

MI RO LA

LAUSANNE
Av. d'Echallens 69
Tél. 25 88 25

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleurs
Vitrages isolants:
Thermopane - Moutex
Polyglass, etc.
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage, polissage, argenture, sablage industriel

Vitrerie générale

Miroiterie Romande

Communiqué de presse de la Convention du logement

A propos de l'indice

Lors de la dernière session des Chambres fédérales, la publication de l'indice suisse des prix à la consommation au 30 novembre 1973 a donné lieu à plusieurs commentaires. On a notamment fait valoir l'idée d'un indice parallèle afin de corriger une anomalie manifeste en ce qui concerne les loyers. La plupart des baux seraient adaptés aux variations de l'indice qui tient compte du prix du mazout, alors que les frais de chauffage sont calculés à part. Un indice parallèle serait donc nécessaire pour éviter aux locataires de payer deux fois l'augmentation du prix de l'huile de chauffage.

Concernant la Suisse romande, il est inexact de prétendre que la plupart des baux pour habitations sont adaptés aux variations de l'indice suisse des prix à la consommation. Il convient en effet de rappeler qu'actuellement plus de 50 000 baux conformes à la Convention du logement sont en vigueur. Or ces baux, s'ils prévoient le loyer pour une durée de trois ans, ne contiennent aucune clause d'adaptation automatique du loyer aux variations de l'indice. En conséquence, les locataires au bénéfice du bail de la Convention du logement n'ont pas à craindre une double augmentation résultant du prix des huiles de chauffage.

Les circonstances actuelles justifient pleinement l'idée retenue dans la Convention du logement: il est préférable de fixer dans le bail un loyer équitable pour une durée de trois ans, plutôt que de le faire dépendre d'un indice dont les variations peuvent créer des complications tant pour les propriétaires que pour les locataires.

Décembre 1973.

Système de sécurité électronique pour congélateurs ménagers

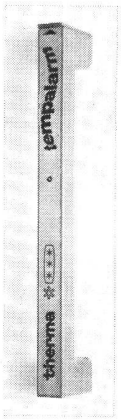

Avec le «Tempalarm», appareil avertisseur électronique d'un nouveau genre, Therma-Ménage répond au désir de la ménagère d'une protection efficace des produits qu'elle congèle. Une élévation inadmissible de la température à l'intérieur du congélateur fait fonctionner un signal acoustique d'alarme, dont le son intermittent attire *immédiatement et avec insistance* l'attention sur la perturbation.

Le «Tempalarm» fonctionne *indépendamment du réseau*. Il est compact et logé dans la poignée de la porte. Une sonde réagit dès que la température dans le congélateur s'élève à —15° C, alors qu'elle doit constamment atteindre au moins —18° C. Un ronfleur à pile signale le dépassement de cette limite de température. Les congélateurs des modèles 140 F et 240 F (à encastrer ou indépendants) sont offerts normalement avec «Tempalarm», moyennant un modeste supplément de 30 fr. Un utile dispositif de sécurité, auquel aucune ménagère ne devrait renoncer.